



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 013-211300538-20230307-2023\_12\_SG-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 Mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 27

A 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Mallemort, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène GENTE, Maire.

Date de la convocation

27 février 2023

Présents : Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Absents donnant pouvoir :

Mme Mauricette AGIER a donné procuration à Mme Hélène GENTE  
Mme Françoise CHEROUTE a donné procuration à Mme Virginie ARTERO  
Mme Hélène JANE a donné procuration à Mme Emmanuelle AZARD  
Mme Roxane TIBALDI a donné procuration à M. Julien BONINO  
Mme Stéphanie COLENO a donné procuration à Mme Zoulikha LAMALAM  
M. Sylvain CASTAGNE a donné procuration à Christian BRONDOLIN  
M. Victor RAVAZZA a donné procuration à Armelle ANDREIS  
Mme Marie DUCHER a donné procuration à Mme Paula EIDENWEIL

Absent sans pouvoir : /

Secrétaires de séance : Ghislaine GUY & Nadine POURCIN

**Objet de la délibération** : Communication du Rapport annuel Métropolitain 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) et du Rapport annuel 2021 Métropolitain sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQSPGDMA).

**2023\_12\_SG**

**Vu** les articles L.2224-1 à L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** la loi n°95-101 du 02 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement qui introduit diverses réformes dans la gestion des services publics de l'eau et l'assainissement ;  
**Vu** le décret n°215-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ;  
**Vu** l'avis du Conseil de la Métropole Aix- Marseille-Provence du 20 octobre 2022 ;

**Considérant** que le service public de l'eau et de l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence doit faire l'objet d'un rapport annuel relatif aux prix et à la qualité de ce dit service ;  
**Considérant** que le service public du service prévention et gestion des déchets de la Métropole Aix-Marseille-Provence doit faire l'objet d'un rapport annuel relatif aux prix et à la qualité de ce dit service ;  
**Considérant** qu'il convient à la commune de Mallemort de faire communication de ces deux rapports annuels et de les mettre à disposition du public ;

Ces deux rapports font l'objet d'une communication aux membres du conseil municipal.

Le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement (RPQS) est consultable sur le site officiel de la Métropole : <https://ampmetropole.fr> et les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA : [www.service.eaufrance.fr](http://www.service.eaufrance.fr).

Le rapport sur le prix et la qualité du service prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés est consultable sur le site officiel : <https://www.ampmetropole.fr/reduire-trier-collecter-traiter-le-cercle-vertueux>

Le Conseil Municipal, à l'**Unanimité** de ses membres (pas de vote) ;

**Prend** acte de la communication du Rapport Métropolitain 2021 sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement et du Rapport Métropolitain 2021 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (RPQSPGDMA).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Hélène GENTE**  
Maire de Mallemort

